

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2005

Séance du 27 juin 2005

CG 05/3^{ème}/II-02

**LA « VELO VOIE VERTE »
EN TARN ET GARONNE**

I – Présentation générale

Suite à notre engagement de développer une « Voie Verte » le long du Canal de Garonne, et de la bretelle de Montech, je vous communique un dossier technique présentant les travaux à réaliser.

Cette opération est menée dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 en continuité des actions similaires entreprises par la Haute-Garonne et le Lot et Garonne. L'ensemble s'inscrit dans un itinéraire national Bordeaux-Sète défini par le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire de 1998.

Dans notre département les travaux sont divisés en sections :

- 1) Limite du Lot et Garonne à Brouzidou (commune de Saint-Porquier)
38,59 kms,
- 2) Brouzidou – Port de Montech 8,5 kms,
- 3) Port de Montech-Limite de la Haute-Garonne 20 kms,
- 4) Bretelle de Montech 10,9 kms.

Lors de notre 1ère réunion de 2005, consacrée au vote du Budget Primitif, nous avons adopté le financement de la 1ère section, la plus longue, située sur la seule partie éligible aux Fonds Européens (FEDER).

II – Détails des travaux à réaliser

Les travaux nécessaires à l'aménagement de la piste cyclable comprennent :

II-1) Travaux préparatoires

- installation de chantier,
- nettoyage et débroussaillage,
- dessouchage,
- délignement des accotements.

L'estimation de ces travaux s'élève à **85 000 € HT**.

II-2) Confortement des berges

La réalisation de la piste cyclable ne peut être envisagée sans **un confortement ponctuel** des berges. En effet, Voies Navigables de France (VNF) dans la section considérée a entrepris des travaux de défense de berge. A ce jour seuls 230 mètres sur l'ensemble de l'itinéraire (38.590 kilomètres) doivent être impérativement traités. D'un point de vue technique, il est impossible de créer une structure de chaussée de 2,5 mètres de large si la berge n'est pas reconstituée.

- fourniture et mise en œuvre d'enrochements pour confortement ponctuel des anses d'érosion,
- fourniture et mise en œuvre de pieux en bois traité, de planches, de géotextile, de tirants d'ancrage et de remblai pour le confortement des berges par tunage.

L'estimation s'élève à **76 000 € HT**.

III-3) Terrassements et couche de forme

- décapage sur 0,20 m,
- purge sur 0,50 m et remblaiement en matériaux 0/80 dans les zones instables,
- terrassement en déblai petite masse pour réalisation des poutres de rives,
- griffage/déflachage/recompactage de la couche de forme en grave non traitée.

Ce chapitre représente **774 000 € HT**.

II-4) Couche de roulement

- franchissement des voies routières : enrobés noirs sur 50 ml de part et d'autre. Epaisseur 4 cm,
- piste cyclable : couche de roulement en grave émulsion épaisseur 5 cm réalisée avec des granulats clairs.

La grave émulsion offre un aspect plus naturel que l'enrobé en conservant sa roulabilité pour les vélos de route ou de ville et les rollers. Elle s'intègre bien dans l'environnement du Canal. Cette technique a été utilisée par le Conseil Général de la Haute-Garonne, et a été également retenue par le département du Lot et Garonne pour la « Voie Verte ».

La part financière la plus importante est représentée par la réalisation de la couche de roulement : **998 000 € HT.**

II-5) Dispositifs anti-intrusion

Les dispositifs de limitation des accès sont indispensables pour protéger les usagers de la « Voie Verte » et pérenniser les aménagements. Ils consistent à laisser passer les piétons et les cyclistes en ne permettant pas le passage des voitures.

Deux types d'ouvrage sont prévus pour une dépense évaluée à **31 000 € HT. :**

a) barrière basse en bois de 40 cm de hauteur amovible (pour les usagers autorisés) qui permet le passage des véhicules d'entretien, mais interdit l'accès aux motos et cyclomoteurs. Cette configuration oblige les cyclistes à mettre pied à terre et est réservée aux zones qui pourraient être fréquentées par des cyclomoteurs.

b) barrière en bois décalée pour former une chicane en laissant un passage étroit pour les vélos.

II-6) Travaux divers

- fourniture et mise en oeuvre de muret de soutènement et de béton au droit des passages sous ouvrages (hauteur maximum : 0,80 mètres) avec dispositif de sécurité,
- fourniture et mise en oeuvre de compteurs pneumatiques pour vérifier la fréquentation,
- fourniture et mise en place de fourreaux béton Ø 300 pour le passage des réseaux d'irrigation,
- fourniture et pose de glissières bois pour matérialiser les points singuliers et éviter les chutes dans le Canal,
- signalisation horizontale et verticale de petite dimension sur la piste et de dimension normale sur la chaussée traversée.

L'ensemble de ces travaux annexes est évalué à **136 000 € HT.**

III – Echancier prévisionnel des réalisations

Section Lamagistère-Saint-Porquier

Les travaux pourront débuter dès que la convention de « mise en superposition de gestion » sera signée avec Voies Navigables de France (VNF). Ce document est en cours de négociation.

Le démarrage du chantier est prévu au second semestre 2005.

Sections Saint-Porquier-Montech et Montech-Haute Garonne

Les demandes de subventions sont en préparation. Les travaux pourraient débuter fin 2006.

Dernière section : bretelle de Montech

Les demandes de subventions seront présentées en 2006 (Etat et Région), les travaux sont à l'horizon 2007-2008.

Le dossier technique joint en annexe, détaille les diverses natures de travaux et les dispositifs retenus.

Notre Assemblée a adopté une autorisation de programme de **1 827 720 € HT**, soit **2 185 853 € TTC** pour la réalisation de la section limite Lot et Garonne-Saint-Porquier.

Je vous présenterai les inscriptions complémentaires lors de prochaines séances.

Je vous demande de prendre acte de cette communication.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative aux travaux d'aménagement de la Vélo voie verte dans la traversée du Tarn-et-Garonne : détail technique des aménagements, estimations financières, échéancier prévisionnel des réalisations.

Acte donné

Le Président,